[illegible]

Un par les votants qualifiés du troisième district représentatif.

Un par les votants qualifiés du quatrième district représentatif.

Un par les votants qualifiés du cinquième et du [illegible] district représentatif.

Un par les votants qualifiés du septième et huitième district représentatif.

Et un par les votants qualifiés de cette partie de la paroisse située sur la rive droite du fleuve.

La justice de paix située entre les rues Félicité et Julie, sera désignée ci-après, "Première justice de paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues Julie et Canal: Seconde Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans.

La justice qui est située entre les rues du Canal et St-Louis: "Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située entre les rues St-Louis et Esplanade, "Quatrième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

La justice qui est située, dans la Troisième Municipalité: "Cinquième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Et la justice qui est située dans cette partie de la paroisse d'Orléans qui se trouve située sur la rive droite du fleuve Mississipi, "Sixième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans."

Aussi—Un Constable pour la Cour de Justice de Paix située dans le district compris entre les rues Félicité et Julie.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Julie et Canal.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre Canal et St-Louis.

Un pour la Cour de Justice de Paix située entre rues St-Louis et Esplanade.

Un pour la Cour de Justice de Paix, située dans la Troisième Municipalité, dans cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Trois Assesseurs de Taxes dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, et un Assesseur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Aussi—Un Collecteur de taxes dans et pour chacune des municipalités, Nos. Un, Deux et Trois.

Et un Collecteur de taxes pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Les polls seront ouverts au jour sus-mentionné depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir, aux endroits et sous la direction des inspecteurs et greffiers qui seront désignés par le Conseil-Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le jury de police pour cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

L'élection devant être conduite et les retours faits conformément à la loi.

Bureau du Shérif, paroisse d'Orléans, 9 septembre 1851.

JOHN L. LEWIS, Shérif

10—sept—td

MAIRIE DE LA Nlle ORLEANS,

11 octobre 1851.

CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Séance de jeudi, 9 octobre 1851,

Résolu, que pour l'élection qui doit être tenue le 1er lundi de novembre prochain, les polls seront établis aux lieux suivants et placés sous la surveillance des commissaires et greffiers dont les noms suivent:

Résolu que le maire soit invité à faire publier la désignation des polls et les noms des commissaires et greffiers d'élection.

Municipalité No 1.

5ème Precinct—A la [illegible] de M. Hayes, rue Conti, vis-à-vis l'hôtel de la Cour. Commissaires—MM E Solomon, A Sauvert, Newton Richards. Greffiers—MM. J M Wagner, Oscar Isnard.

6ème Precinct—Au dépôt de la pompe Jefferson, rue Bienville entre Franklin et Basin. Commissaires—MM John Davis, Eugène Cavsant, R. Ausbott. Greffiers—MM J W Fernandez, C Irene.

10ème Precinct—Au café Jefferson, rue Chartres, vis-à-vis la rue Jefferson. Commissaires—MM. Benjamin Van Ostern, Joseph [illegible], J A Moore. Greffiers—MM L Castera, jr, L [illegible] Boyd.

11ème Precinct—Au café du Théâtre d'Orléans, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon. Commissaires—MM. L Forstall, John DeBuys, Victor [illegible] Saint. Greffiers—MM. Auguste Dejean, [illegible]

12ème Precinct—Au café de Frank Agnan. Commissaires—MM F Basson, A F[illegible], [illegible] Wertz. Greffiers—MM. A Roux, E R Bryant.

13ème Precinct—Au dépôt de la pompe No 4, [illegible] de l'Hôpital. Commissaires—MM. [illegible], Richert, Chs. [illegible], jr. Greffiers—MM. Leon Seré, John T Dufour.

14ème Precinct—A l'échoppe de Martin Rostick, rue des Remparts, [illegible] Commissaires—MM M Barnett, [illegible], Fleecher. Greffiers—MM. J A Baquié [illegible]

Municipalité No 2.

1er Precinct—Chez Poonp Krammer, au coin des rues Coutra et de l'Annonciation. Commissaires—MM James Ross, Matthew Martin, W H Kevar. Greffiers—MM. J W Harrard, J C [illegible]

2ème Precinct—Au dépôt de la Pompe Washington No 20. Commissaires—MM. A C Pcope, [illegible] Greffiers—MM [illegible]

3ème Precinct—A l'Ecole Fulton, au coin des rues [illegible] et Annonciation. Commissaires—MM J O Carris, [illegible]

4ème Precinct—Au dépôt de la Pompe Jackson No 18, rue Calliope. [illegible] Greffiers—MM David R Calder, Wm Miller.

5ème Precinct—Au dépôt de la Pompe No 2, rue Tchoupitoulas. Commissaires—MM W H Tickle, J B Townsend, W E Seymour. Greffiers—MM W T Syng, G W Babbett.

6ème Precinct—Au dépôt de la Compagnie de Tuyaux, au coin des rues Prytania et Calliope. Commissaires—MM. R Bryens, W Emerson, R W [illegible] Greffiers—MM John T Wilson, [illegible]

7ème Precinct—Chez Arthur O'Donald au coin des rues du Cirque et Poydras. Commissaires—MM. W L Corking, N E Bailey, J C Stewart. Greffiers—MM. G W Donald, D M Strechet.

Troisième Municipalité.

15ème Precinct—A la maison d'école, rue des Grands Hommes, entre Bagatelle et l'Union. Commissaires—MM. [illegible] Greffiers—MM. G Laroque [illegible], E Stake.

16ème Precinct—Au marché Breton. Commissaires—MM. Jules A Baron, L. Davignaud, [illegible] Rapier. Greffiers—MM. Chs Rieffel, P Casanova.

17ème Precinct—Au café de J B Earhardt. Commissaires—MM. A Queral, J B Earhardt, W Durham. Greffiers—MM. John Jacobs, J Meyers.

18ème Precinct—Au dépôt de la Pompe du Phénix No 6, rue Mandeville. Commissaires—MM Michel Aimé, Gaspar De Buys, L Spertier. Greffiers—MM. B Hernandez, O Gougnt.

19ème Precinct—Au chemin de fer du Golfe du Mexique. Commissaires—MM. M H Breen, J Pierce, L Grau, Jr. Greffiers—MM. Marius Baton, Alfred Ductos.

[illegible] Precinct—Chez M Gares, au coin des rues Montegut et Chauchelo. Commissaires—MM. P B Boisfontaine, J R Vienne, G Daubert. Greffiers—L Roger, R L Murphy.

[illegible] Precinct—Chez Charville, au coin des rues Congrès et Levée. Commissaires—MM. J Charbonnet, Numa Tremé, A Marrero. Greffiers—MM V [illegible], B Jourdan.

M. Lugenbuhl présente comme substitut la liste suivante pour la Troisième Municipalité.

15ème Precinct—Chez Joseph Noon, au coin des rues Grands Hommes et Français. Commissaires—MM F Zorand, G W Boyl, Alfred Sanchez. Greffiers—MM, Charles Grandpré, E Johnson.

16me precinct—Au marché Breton—Commissaires; MM. P. Casanova, Ed Charlon, J A Blanc. Greffiers; MM. L Davignaud, P A Roux.

17me precinct—Chez J E Elchardt—Commissaires; MM. R Dart, A O'Neil, L. Boutro—Greffiers MM. J Meyer, J Jacobs.

18me precinct—Au 3d Ward House, au coin des rues Eugheim et Victoire—Commissaires; MM. F Beifer, O R Stumpf, capitaine Snow—Greffiers MM. P Kelly, T Bouchard.

19me precinct—Au chemin de fer du Golfe du Mexique—Commissaires; MM. J Phillips, J Pierce J Wright—Greffiers; MM. Barrow et Carroll.

20me precinct—Chez Maixen, au coin des rues St Ferdinand et Levée—Commissaires; MM. F Daubert, P Baron Boisfontaine, C N Coignard—Greffiers; MM. John Weber, C R Fagot.

21me precinct—Chez A Chenevile, au coin des rues Congrès et Levée—Commissaires; MM. Jacques Charbonnet, P Petit, G Brugemot—Greffiers; L Baquié, Theo Bachemin.

L. SURGI, président.

Approuvé le 11 octobre 1851.

A. D. CROSSMAN, maire.

Pour copie conforme.

L. St CYRAN, commis.

Association de Bienfaisance de Portugais.

AYANT été adopté par cette association que tous les ans (le 1er novembre, jour de la Toussaint) le tombeau appartenant à la dite association, sera tendu de noir, en souvenir des membres décédés;

Il a été résolu par le comité d'arrangement, que le samedi 1er novembre prochain, le tombeau appartenant à la dite association sera richement orné et mis en grand deuil, et qu'il restera ainsi le jour suivant, en souvenir des frères décédés; et de plus, qu'une collection sera faite au dit tombeau, ainsi qu'aux portes du cimetière, pour le bénéfice de l'Asile des Orphelins de la rue du Camp.

Le dit comité invite respectueusement les habitants de cette ville, ainsi que les membres de cette association, à visiter le cimetière No 1, rue du Bassin, ce jour solennel, et à contribuer chacun selon ses moyens, à soulager ces pauvres orphelins qui sont laissés en ce monde [illegible], attendant des secours des âmes charitables qui veulent aider à leur entretien et à leur éducation.

Nlle Orléans, 20 octobre 1851.

JOZE NUNEZ, président du comité.

ANTONIO VIEIRA Jr, secrétaire. 26oct

SOCIEDADE PORTUGUEZA DE BENEFICENCIA.

Havendo sido adoptado por esta sociedade, que todos os annos (Dia de todos os Santos,) 1ro de novembro o seu TUMBA seria armada toda de luto, em lembrança dos seus membros finados;

A comissão nomiada e encarregada este anno para o dito effeito resolverão: Que sabbado, 1ro de novembro proximo o armario de luto e flores a tumba pertencente a esta sociedade, ficando assim armada no seguinte dia (domingo), em lembrança e respeito para com os seus irmãos finados; e mais resolverão que; [illegible] para favorecer os pobres orphãos do Asilo da rua Campo de Nova Orleans.

A mesma comissão, não podendo deixar de suplicar aos residentes desta cidade, assim como a todos os membros que compõem esta sociedade, [illegible] Cemiterio Catholico No. 1 (Basin Street) [illegible]

Nova Orleans, 20 de outubro de 1851.

JOZE NUNEZ, presidente da comissão.

ANTONIO VIEIRA Jr, secretario.

[illegible]

[illegible] par un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 18 décembre 1837, et annexé à un acte, au rapport de Théodore Seghers, alors notaire public en cette ville, en date du 29 avril 1835. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont sur les dits lots de terre, constituant une maison bâtie en bois, &c.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

JNO L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

Shérif—4,14,24

Succession de feu Hugh Donnelly.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 3608—En vertu d'un ordre de vente daté du 13 d'octobre 1851, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 25 octobre 1851, à 4½ heures P. M. au magasin de Donnelly & Bozeman, No 68, rue Tchoupitoulas, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de:

Un lot de meubles et de fonds secs.

Conditions—Comptant, payable au moment de la vente.

JNO L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

14oct—14,18,21,25

VENTE par le Constable de la troisième Cour de Juge de paix—No 8223—Wm Whitla vs James Stelard—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique le 5 novembre 1851, à midi précis, vis-à-vis mon magasin de dépôt, rue Bienville, No 91, entre les rues Royale et Bourbon,

Un Mulet, une Charrette et Harnais, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente—Comptant.

E N STRINGER, Constable

25oct—3en10

J. O. Gombellot vs. Alphonse Stagne.—No 6,641.

EN vertu d'un ordre de saisie exécution à moi adressé par l'honorable P Coudrain, Cinquième Justice de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, mercredi 5 novembre 1851, à midi, à mon magasin de dépôt, rue St-Claude, No 27,

Un lot de meuble, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

MIGUEL HERNANDEZ, Jr, Constable

25oct—3en10

Henri Schnel vs Johnson—8 679.

TROISIEME Justice de Paix—Paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fifa à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, Juge de la Troisième Justice de Paix, j'exposerai en vente publique à mon magasin de dépôt, No 91, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, jeudi 6ème jour de novembre 1851, à midi précis:

Un sofa, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. E N STRINGER, Constable

25 oct—3en10

W et J Lapsley vs Francis Mooney—Seton Mooney et R. Scaporte comme garnishee.

TROISIEME Justice de Paix de la Nouvelle-Orléans—No 8880—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, juge de la [illegible] j'ai saisi et exposerai en vente publique, tous les titres et intérêts de Francis Mooney, qu'il a pour et dans l'affaire de Miguel Hernandez vs Francis Mooney, et dans la dite affaire J C David a été appelé par garantie par le dit F Mooney—No 8450 sur le dossier de la 3me Justice de Paix, pour la somme de cinquante-huit piastres, 100/100 au White Hall Exchange, rue St Louis, entre les rues Royale et Passage de la Bourse, le jeudi 6me jour de novembre 1851, à midi précis, pour satisfaire le writ et dessus en fifa.

Conditions, comptant. E N STRINGER, Constable

25 oct—3en10

8793—Fauchonette Roberts vs Olive Murrai

8793—Le même vs le même

8801—A Neel vs Jules Croquart

DANS la Troisième Justice de la Paix [illegible]

[illegible] E N STRINGER, Constable

[illegible]

Avis Judiciaires.

[illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Bureau du recorder de la Municipalité No 2.

Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1851.

LE rôle d'assessement de cette [illegible] est maintenant exposé et prêt à être examiné et corrigé au bureau du [illegible] chambre No 12 (Municipal Hall). Il restera exposé conformément à la loi, pendant trente jours à partir de cette date.

JAS H CALDWELL, Recorder.

Le bureau est ouvert de neuf heures A M à trois heures P M.

TABLEAU D'ASSESSEMENT.

PREMIERE MUNICIPALITE.

Bureau du Recorder,

Nouvelle-Orléans, [illegible] 1851

AVIS est par le présent donné que les rôles des 4me, 5me et 6me districts représentatifs, contenant les rôles d'assessement de cette municipalité, sont maintenant exposés à [illegible] de 9 heures A M à 2 P M au bureau du Recorder, pendant trente jours, à partir de cette date, conformément à la loi.

JB GENOIS,

7 oct Recorder de la première municipalité

Habillements à la mode d'Automne et d'Hiver.

P. FABRE & Co. No 20, rue des Magasins, appellent l'attention à leur grand assortiment d'HABILLEMENTS A LA MODE manufacturés par leur maison, 81, William St., New York, qui n'est surpassée pour le goût et la qualité par aucune maison de cette ville; et qu'ils offrent en vente à des prix très modérés. Nos amis sont priés de venir examiner notre stock. P. FABRE & Co. 14oct

CHEMISES—CHEMISES.

Un magnifique assortiment de Chemises en laine et coton, nouvellement reçu et à vendre par

14oct P FABRE & Co, 20, rue des Magasins.

CRAVATTES—CRAVATTES.

Un grand assortiment de Cravattes de soie et satin, noires et de fantaisie, dans le dernier genre, d'importation récente et directe de Paris, à vendre par

14oct P FABRE & Co, 20, rue des Magasins

Habillements pour Enfants et Jeunes Gens.

LES soussignés reçoivent maintenant un assortiment de choix d'habillements de jeunes gens et d'enfants, supérieur à tout ce qui est offert sur ce marché, manufacturé [illegible] à leur maison, 81, William St, New York, et offert en vente à des prix réduits. P FABRE & Co. 19, rue des Magasins

[illegible]

Paroisse d'Orléans.

5me district Représentatif—Thomas Askew, Collecteur.

6ème district Représentatif—A. W. Scates, Collecteur.

4ème district Représentatif—Thomas McKeon, Collecteur.

5ème district Représentatif—J B Dionis, Collecteur.

7ème district Représentatif—A. Lusin, collecteur

8me District Représentatif—J. Aguillard, collecteur.

Paroisse Sabine—R A Sibley, Collecteur.

" Catahoula—D M Prichard, shérif.

" Avoyelles—G P Voorhies, shérif.

" St Tammany—Jh Evans, shérif.

" Est Feliciana—S H Kent, Collecteur.

" Tensas—Jno H Armat, shérif.

" Ouest Feliciana—S H Lurty, Shérif.

" St Hélène—J K Gorman, Shérif.

" Livingston—Sam Patterson, Shérif.

" Ouest Baton Rouge—J V Duralde, Shérif

" Jefferson—H Rareshide, Collecteur.

" Concordia—J J Morse, Shérif.

" Rapides—Chas. S Lecklé, Shérif.

" Caddo—M Watson, shérif.

LOUIS BORDELON, Auditeur

23 sept—30

McKEAN, WILLARD & Co.

TIENNENT constamment en main, à leurs ENTREPOTS, No 322, rue Tchoupitoulas, No 77 rue de la Douane, et No 350, rue Royale.

DU CHARBON

DE PITTSBURGH, ANTHRACITE, ANGLAIS ET DE CANNEL.

A vendre aux prix les plus bas du comptant. 3sep—6

E. L. BERNARD,

DEPOT DE CHARBON,

Encoignure Levée et Clouet.

LES ordres laissés au dépôt ou au numéro 29 Passage de la Bourse, seront promptement remplis. 23sept—2m&3m

CHARBON

LE dépôt de charbon Louisiana, rue St-Louis, 161, entre Bourgogne et Dauphine, a constamment en main, un assortiment de toutes les qualités de charbon, qu'il offre à vendre aux plus bas prix du marché. Les ordres peuvent être laissés chez E Connery, No 5, Front Nouvelle Levée, chez J Carr Jr, No 7 rue Bienville, et au dépôt où ils seront promptement exécutés.

6 sept—3m W A BAYDOCK.

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Lyman, venant de Bordeaux:

160 barriques vin rouge bon ordinaire

48 barils vin blanc Haut Sauterne

100 caisses vin blanc do.

150 do caisses cerises à l'eau de vie, à vendre par G. MILLAS,

18sept 39 rue Bienville

A VENDRE par le soussigné—En débarquement du navire Corbonne, venant de Marseille

150 barriques vin rouge Fergasse.

100 paniers huile de James Pugnon de 12 bouteilles.

100 paniers huile do de 12 demi bouteilles.

A vendre par G MILLAS

18oct 39 rue Bienville

COGNAC—[illegible] A Boutelle & Co. [illegible]

[illegible] NOEL & GUIRAUD

11 oct 104, rue Royale

EN débarquement du navire Hamet de Bordeaux,

10 caisses abricots à l'eau de vie

[illegible]

A vendre par H NOEL & GUIRAUD

11 oct 104, rue Royale

1500 [illegible]

[illegible]

Bois de construction ou Bois de construction

[illegible]

G. W. DUNBAR,

MARCHAND EN GROS DE

BOTTES ET SOULIERS,

5, rue des Magasins. 5sept

[illegible] BRUGUIER BROTHERS [illegible]

CHARLES BYRNE,

MANUFACTURIER D'OBJETS

en cuivre, tôle, et ferblanc,

ET MARCHAND DE

POELES, GRATES, BARRES DE GRATES, &c.

No. 40, rue Tchoupitoulas,

A constamment en main un assortiment complet de FERBLANTERIE ET D'ARTICLES EN CUIVRE, POELES, TUYAUX DE POELES, ETC.

Et en exécute sous le plus bref délai, à des prix raisonnables.

Le plus grand soin sera donné aux ordres qui lui parviendront de la ville ou de la campagne.

4 juin

A VENDRE à l'arrivée du navire Auguste Adolphe, attendu de Bordeaux;

48 barriques vin rouge Chateau St. Denis;

12 demi do do do

CAVELIER & MAXENT,

14oct 109, rue Royale

A VENDRE—Le Magasin de Cigares No 37, rue Canal, près de Camp. Pour les conditions qui seront libérales, s'adresser à B. VALLS,

11oct 37, Commune.

CHAPEAUX, Casquettes, &c—100 caisses de chapeaux, consistant en une grande variété, en soie, feutre, castor mexicain, laine, etc. A vendre par FROST & Co,

14oct 10, rue des Magasins

CIGARES DE LA HAVANE—137,000 regalias et Millars, en débarquement de la goëlette [illegible] A vendre par RAYMOND DARUZAU,

20 oct 28, Vieille Levée

EAU DE FLEUR D'ORANGER—[illegible]

[illegible]

Moi, Charles Gayarré, Secrétaire d'Etat, fais connaître par les présentes, et fais publier, ainsi qu'il est prescrit ci-dessous, les articles suivants qui ont été adoptés par les Chambres comme amendements proposés à la Constitution de l'Etat, et approuvés par le Gouverneur le 20 mars 1850.

Amendements à la Constitution.

ARTICLE I. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, soit par élection générale, soit par District, ainsi qu'il sera déterminé par la loi.

ART. 2. Le Juge-président et les Juges-associés de la Cour Suprême seront élus pour quatre ans, et, à la première séance de la Cour Suprême qui aura lieu après l'adoption de cet amendement à la Constitution, les Juges-associés seront divisés au sort en deux classes, le siège de deux juges-associés sera vacant à l'expiration de deux années, et le siège du Juge président et du troisième Juge associé sera vacant à l'expiration de quatre années, de manière qu'il y ait une rotation perpétuelle.

ART. 3. Les Juges des Cours de District seront élus dans leurs Districts respectifs par les électeurs desdits Districts ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 4. Les Juges des Cours de District seront élus pour un terme de quatre années.

ART. 5. Les Avocats de District seront élus dans leurs Districts respectifs pour un terme de deux années, par les électeurs desdits Districts, ayant qualité pour voter pour Représentants à l'Assemblée Générale.

ART. 6. Un Avocat général sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 7. Un Secrétaire d'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 8. Un Trésorier de l'Etat sera élu pour un terme de deux années par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 9. Un Surintendant-général de l'éducation publique sera élu pour un terme de deux années, par les électeurs ayant qualité pour voter pour les Représentants à l'Assemblée Générale, dans tout l'Etat.

ART. 10. Si, à l'élection du Juge-associé des Juges associés de la Cour Suprême, des Juges des Cours de District, de l'Avocat-général, des Avocats de District, du Secrétaire d'Etat, du Trésorier de l'Etat, et du Surintendant général de l'éducation publique, [illegible]

ART. 11. Le Juge président et les Juges-associés de la Cour Suprême, et les Juges des Cours de District recevront chacun un salaire qui sera fixé par la loi, et qui ne pourra être diminué ni augmenté pendant le terme pour lequel ils auront été élus.

ART. 12. Dans toutes les élections par le peuple [illegible]

ART. 13. L'Assemblée Générale [illegible]

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat

J. MAGNE, AVOCAT, [illegible]

ROBERT J. KER, Avocat et notaire public, [illegible]

W. R. KOONTZ, avocat, [illegible]

SAMUEL BOYER DAVIS, [illegible]

HORATIO DAVIS, Notaire Public, [illegible]

J. CHARLES CAVELIER, AVOCAT ET NOTAIRE, [illegible]

Th. MOREAU

Magasin de Parfumerie et de Fantaisie et Salon de Coiffure pour Hommes.

[illegible]

CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat

Ι Σ Φ

GOUTTES Grecques de NOUHIR. [illegible]

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. BUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, à sa manufacture et son magasin rue de Chartres No 122, entre Conti [illegible]

PIANOS

d'ERARD & PLEYEL.

W. HARTKOPF.

Rue Royale, 172, entre Toulouse et St-Pierre.

A l'honneur d'annoncer au public son retour d'Europe et offre à vendre des Pianos d'Erard & Pleyel, de qualité supérieure, qu'il a choisis lui-même dans les manufactures à Paris, et qu'il a fait de poser de façon à résister à toutes les variations de température de ce climat.

Reçu par le navire *Emperor*, SIX PIANOS D'ERARD.

TROIS PIANOS obliques, à trois cordes, en palissandre sculpté.

UN PIANO oblique, grand format, 7 octaves, de genre nouveau.

DEUX PIANOS droits, système en fer.

Un grand assortiment de Pleyel & Erard, attendu par le "Lemuel Dyer."

M. HARTKOPF se chargera comme par le passé des réparations et accords de pianos.

Aussi—PIANOS A LOUER ET ECHANGES. 26oct

C. YALE Jr. & Co.,

27, RUE DES MAGASINS, 27,

MARCHANDS EN GROS D'ARTICLES DE FANTAISIES.

SOIERIES ASSORTIES.

ARTICLES DE MODES,

Dentelles, Broderies, Chapeaux de paille, Gants, Rubans, Bas, Franges, Plumes, Passementeries, Fleurs artificielles.

Le tout reçu par les derniers arrivages et formant [illegible] l'attention des marchands de la ville et de la campagne.

C. YALE Jr. & Co., No 27, rue des Magasins, entre [illegible] 19 sept—3m

CANDIDATS

AUDITEUR [illegible]

LOUIS BORDELON.

SHERIFF [illegible]

JAMES P. FRERET [illegible]

MANDEVILLE MARIGNY.

CORONER.

ROBERT SEDDON.

JUGES DE PAIX.

1re Justice de Paix—PAUL PECQUET.
—W. F. WAGNER.

2me Justice de Paix—ALEX. DERBES.
—JOHN O BARON.

CONSTABLES.

3me Justice de Paix—E. N. STRINGER.
—ALF. BAYHI.
—Jos U. CHEVALIER
—JOHN P. WALDEN.
—HENRY G FOSTER

4me Justice de Paix—FRANCIS MOUNEY.
—P A CHARBONNET
—G. MEYNIER.

5me Justice de Paix—MIG. HERNANDEZ.

ASSESSEURS

FRANCIS TURNER,
GERH. FLESSY,
J A BELLANGER,
J. M. GRAGS,
M. A. E. TREME,
ARMAND PELLERIN,
LUCIEN DUBUC,
VICTOR D. JOUX.

COLLECTEURS DES TAXES D'ETAT.

Premier Munic.—J. B. DIONIS,
—HENRY PEYCHAUD,
—MARCELIN ESNARD,
—S. VIOSCA.

Seconde Munic.—A. W. SCATES.

PO. R ASSESSEUR.

GH. PLESSY assesseur actuel du 7e District, et ayant exercé en cette qualité pendant nombre d'années, à la satisfaction de toutes les [illegible], s'annonce comme candidat à la prochaine élection, il compte sur le support de ceux qui [illegible] de leur intérêt d'accorder leur suffrage à un candidat déjà [illegible] en est encore à faire ses preuves. 2oct

Bénéfice de l'Association Charitable des Pompiers.

UN GRAND FEU D'ARTIFICE sera tiré sur la Place Lafayette, le 13 novembre prochain, par G Caton, au bénéfice de cette association. Une magnifique pièce représentant le CELEBRE PALAIS DE CRISTAL sera exhibée.

Afin de faciliter tout le monde à assister à cette représentation, ainsi que pour les mettre à même de venir en aide à cette œuvre de charité, les billets d'admission ne seront que de 50 cents. On pourra s'en procurer dans les principaux magasins de [illegible] de cette ville, [illegible] chez les membres du comité.

Henry R[illegible] président, [illegible] Samuel Kirk secrétaire [illegible]

[illegible]

[illegible] Cette médecine employée selon la formule: Guérit invariablement les maladies suivantes, Scrofules, Cancers, Tumeurs, Eruptions sur la peau, Erysipèles, Maladie chronique des yeux, Rhumatisme, Douleurs dans les os et jointures, Vieilles plaies et Ulcères, Gonflement des Glandes, Syphilis, Dyspepsia, Maladies du foie, Maladies résultant de l'emploi du mercure, perte d'appétit, douleurs de côtés et d'épaules, débilité générale, assoupissements, jaunisse, Constipation, Mal de gorge, Bronchites, Rhumes, maux d'estomac, affections des poumons, et toutes les autres maladies tendant à produire la Phtisie, Irrégularités chez les femmes, abattement d'esprit, migraines, transpiration, imprudences, maladies chroniques de la constitution &c. Ce remède est un tonique très agréable à boire, et un excellent purgatif, supérieur au *blue lick*, à la poudre de Seidlitz ou à l'eau de Seltz.

BONS TEMOIGNAGES.

Le Ohio State Journal s'exprime ainsi sur la Salsepareille de Bull.

Elle n'a pas d'égale! Cette décoction n'est point exagérée. Les effets miraculeux dont nous avons été témoins, et la vente considérable qui a eu lieu depuis deux mois que cette Salsepareille a été introduite dans notre ville, sont une preuve évidente de ce que nous avançons. Toutes les personnes qui en ont fait usage, attestent que c'est un dépuratif du sang sans égal.

Lisez encore et vous serez convaincu que la Salsepareille de Bull est la merveille du monde! et qu'elle vous guérira, quelque soit le temps que vous ayez été affligé de votre maladie.

Voici ce que pensent les Médecins et les Apothicaires de la Salsepareille de Bull.

Louisville, 31 mai 1849

Mr John Bull. Monsieur,—J'ai long temps souffert d'une forte douleur du foie, ainsi que de migraines. J'ai essayé sans succès toutes les Salsepareilles, heureusement la vôtre m'a été indiquée, et trois bouteilles seulement m'ont apporté plus de soulagement que toutes les autres réunies. Je recommande donc avec plaisir votre remède à toutes les personnes malades.

Agréez, &c. P. H. OWEN

RHUMATISME.

Que toutes les personnes affligées de cette affreuse maladie lisent ce qui suit, elles apprendront par là ce qu'elles sont en droit d'espérer.

M. J. Bull. Monsieur, [illegible]

[illegible]

LE CELEBRE

BITTER OXYGENE

SANS ALCOOL,

[illegible] LA DYSPEPSIE DANS TOUTES SES FORMES [illegible]

[illegible]

REED, BATES & AUSTIN, Droguistes en gros, No 26, Merchant's Row, Boston, Agent général.

Prix de la bouteille—$1; 6 bout $5.

A vendre à la Nouvelle-Orléans chez

J. Wright et Co

151, RUE CHARTRES.

ATTENTION.—Chaque bouteille du VERITABLE BITTER OXYGENE est couverte d'une enveloppe imprimée en anglais, français et espagnol, avec la signature du propriétaire Geo. B. Green, sur trois côtés et une étiquette gravée sur le haut de la bouteille, avec la signature de *Reed, Bates et Austin*, seuls agents généraux. 8 oct—1y

Dr. J. Strauss,

CHIRURGIEN DENTISTE,

se présente devant les citoyens de la Nouvelle-Orléans et du voisinage comme chirurgien dentiste. Ayant complété ses études dans un collège médical [illegible]

[illegible]

B. DOURS, [illegible]

[illegible]

Aux Habitans et Marchands [illegible]

2500 PAIRES [illegible]

A vendre à bon marché par FROST & Co.

Louis Castel,

PHARMACIEN, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a succédé à Monsieur [illegible] dans la pharmacie encoignure Royale et Ste Anne. Les clients de l'ancienne maison qui voudront bien lui continuer leur bienveillance peuvent être assurés d'avance que tous ses efforts tendront toujours à les satisfaire.

On trouvera dans le même établissement des eaux de Seltz en cruches et ½ bouteilles, eaux de Vichy, de Barèges pour bains et boissons, ces dernières gazeuses ou non gazeuses, limonade gazeuse au citrate de magnésie, etc.

Tout ce qui sortira de la pharmacie sera préparé avec le plus grand soin et coté à des prix très modérés. LOUIS CASTEL.

13 juin—3

$25 DE RECOMPENSE.

Parti marron il y a quelques jours, le mulâtre CHARLES, alias ALEXANDRE, de taille moyenne. Il se tient droit, et a la marche dégagée, le nez pointu, le front haut, et des petites cicatrices à la figure. Il parle anglais et un peu français; il est domestique de maison et chercheur, probablement à s'engager à bord d'un steamboat ou comme domestique dans une pension. Une récompense de $25 sera donnée à quiconque le ramènera au soussigné ou le logera dans la geôle de la 1ère municipalité.

H. DARET.

21 oct—8 117, rue St Philippe

DEUX CENTS PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron le mardi 5 août dernier, le mulâtre ROBERT REED, âgé de 30 à 33 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, pesant environ 140 livres, il regarde en travers et a toujours l'air mécontent.

Aussi le même jour, l'esclave MARIA, âgée d'environ 35 ans, très noire, marquée de la petite vérole, de constitution délicate, ayant les dents très blanches et de grands yeux; elle paraît très timide lorsqu'on lui parle. [illegible]

VENTES DE CE JOUR.

[illegible] PAR P. B. PETITPAIN.

AUJOURD'HUI [illegible] à midi, à son magasin d'encan No 9, rue du Canal, sera vendu pour compte de qui il appartiendra [illegible] un assortiment de marchandises françaises consistant en soieries, mousselines, [illegible]

Conditions à la vente. 25 oct

Bottes, Souliers et Linge fait.

PAR J. L. TAYLOR & Co.

SAMEDI, 25 courant, à 11 heures, à leur magasin d'encan encoignure Chartres et Bienville, il sera vendu un assortiment général de bottes et souliers de toute description.

Aussi—Une grande variété de linge fait de saison, le tout vendu pour clore une consignation, et très convenable pour les marchands de la ville et de la campagne. 25oct

Vente par catalogue de Marchandises Sèches,

PAR VINCENT & Co.

43, rue Bienville

AUJOURD'HUI samedi [illegible] à 10 heures [illegible]

Bottes, Souliers, Broderies et Chapeaux.

PAR VINCENT & CO.

43, Bienville

Il sera vendu à leur vente d'aujourd'hui 60 caisses de bottes, souliers et brodequins formant un assortiment complet.

Aussi—25 caisses de chapeaux [illegible] 25oct

VENTES A L'ENCAN.

Meubles—Meubles

PAR N. VIGNIE, encanteur.

LUNDI [illegible] à 10 heures A M, à son encan, No 20 rue Bourbon [illegible]

Conditions: Comptant. 25oct

Indiennes [illegible] PAR F. B. PETITPAIN.

MARDI [illegible]

AVIS D'ENCAN.

FERNAND TURPIN, Encanteur,

No 20 Vieille-Levée.

Jours de vente les Lundi et Mercredi.

[illegible]

Salsepareille de Sands.

[illegible]

Pour purifier le sang et pour la guérison [illegible]

[illegible]

AU MAGASIN VERT. [illegible]

[illegible]

NUMA LACOSTE [illegible]

HABILLEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

H. Rivard, No. 60, rue de la Commune [illegible] reçu par les navires Westminster [illegible]

[illegible]

Victor,

RUE ST-CHARLES No 16,

A l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il continuera pour son propre compte le même genre d'affaire auxquelles, comme associé de MM Léon La Bonduler & Co, il a pris part jusqu'à ce jour.

Il profite de cette circonstance pour remercier les habitués de sa maison du libéral patronage dont ils l'ont favorisé et pour les prier de vouloir bien lui en accorder la continuation. Ses efforts tendront toujours à le mériter.

Il vient de recevoir par les navires Emperor et Gertrude, du Havre, ses MARCHANDISES

d'Automne et d'Hiver,

se composant en partie de gants soie, gants fil d'écosse, de chaleur, cravates légères pour l'été, chaussettes, de toutes qualités, chemises toile, [illegible] porte-cigares, cannes, [illegible]

[illegible] 20 oct

VENTES DE CE JOUR.

Vente [illegible] de vins, huile, sardines, etc.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

SAMEDI, 25 du courant, à midi [illegible] il sera vendu à l'encan, au magasin No 20, Vieille Levée:

110 futailles eaux de vie françaises, de différentes marques, en douane;
6 barils vin blanc, qualité supérieure;
174 caisses vin de Bordeaux, St Julien, qualité supérieure;
73 caisses sardines en demi boîtes;
60 [illegible] nouvelle récolte;
100 demi caisses raisins;
47 quarts do do;
970 paniers huile, marques diverses;
65 quarts vin sec de Malaga;
25 barils Malaga doux;
67 barils vin de New-York;
34 do do genièvre do.

Papier à envelopper, à lettres et écolier, [illegible] marasquin, curaçao, genièvre de Hollande, [illegible] &c. &c. Pour le détail, voir les catalogues qui seront prêts le jour de la vente.

Conditions à la vente. 24oct

Vente pour clore une société.

PAR H J DOMINGON.

SAMEDI [illegible] 25 octobre, à midi, au White Hall, il sera vendu sans réserve:

SOPHIE, [illegible] âgée de 16 ans,
FANNY do do 14 ans
GEORGE, [illegible] âge de 8 ans, orphelin.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible] PAR FERNAND TURPIN, Encanteur.

MARDI [illegible]

200 caisses tabac [illegible] choix de la Virginie

[illegible]

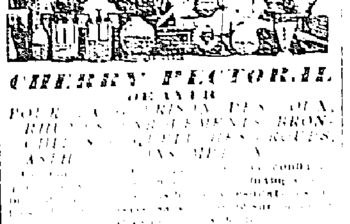

CHERRY PECTORAL

DE AYER

POUR LA GUERISON DES TOUX, RHUMES, ENROUEMENTS, BRONCHITES, [illegible] ASTHME [illegible]

[illegible]

Certificat [illegible]

[illegible] Edwards & Co, Boston, Mass.
[illegible] Haviland & Co Charleston, Caroline Sud;
[illegible] Louisville, Kentucky.
Eakins & Watson, St Louis, Missouri.
Joseph Tucker, Mobile, Alabama.
Haviland, Risley & Co, Augusta Géorgie.
J M Townsend, Pittsburg, Pennsylvanie.
Clark & Co, Chicago, Illinois.
E C Gay, Burlington, Iowa.
Edward Bringhurst, Wilmington, Delaware.
John Gilbert & Co, Philadelphie, Pennsylvanie;
Z D & W H Gilman, Washington, D de Columbia;
J Wright & Co, Nouvelle-Orléans, Louisiane;
D C Richmond & Co, San Francisco, Californie;
Lewis & Ames, Tallahassee, Floride,
B R Strong, Knoxville, Tennessee;
Chilton & Dean, Little Rock, Arkansas;
[illegible] Slade & Co, Lexington, Missouri;
N D LaBadie, Galveston, Texas;
Jos M Turner, Savannah, Géorgie;
Wade, Eckstein & Co, Cincinnati, Ohio.

A l'Etranger.

J G Coffin & Co, Valparaiso, Chili;
P M Dunnon & Co, Vera Cruz, Mexique;
[illegible] Rivas & Co, Bogota, Nouvelle Grenade;
[illegible] & Co, Lima, Pérou;
Morton & Co, Halifax, Nouvelle Ecosse;
T Walker & Fox, St John New Brunswick;
C H Salman & Co, Rio Janeiro, Brésil.

Avec une pareille garantie donnée par de tels hommes, il n'y a aucune preuve à ajouter que celles apportées par l'expérience.

Le CHERRY PECTORAL est préparé et vendu par James C. Ayer, Chimiste à Lowell [illegible] A vendre par James C Ayer, Chimiste à Lowell, Mass., et à la Nouvelle-Orléans, chez

J. WRIGHT & Co.

No 151, rue de Chartres, N Orléans.

9 oct—3m

PIRAGUA—[illegible] FRO DE FUENTES & CO, 93, Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE—400 caisses [illegible] à vendre par FRO FUENTES & CO.

20 oct 93, Vieille Levée.

VENTES A L'ENCAN.

Vente de linge fait, Coupons, Vestes, [illegible] Bas, Souliers, et Chapeaux.

PAR J. B. BLACHE & Co.

LUNDI 27 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 77:

100 caisses bottes, souliers et brodequins.
15 do chapeaux [illegible]

—A 11 heures—[illegible]

(12 douzaines chemises [illegible])

500 lots de linge fait comme suit: Pantalons cotonnade, cassimirs, [illegible] Kentucky Jean, gilets soie [illegible] Valencia, paletots [illegible] sacs en drap noir, bleu [illegible] en couvertes [illegible] blanc et rayé, chemises flanelle rouge et blanche, bretelles, cravates, &c. 24oct

Marchandises Avariées.

Mantelets de soie, etc., Cachemire, [illegible] et Boutons, etc.

PAR J B BLACHE & Co.

LUNDI, 27 du courant, à dix heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77, pour compte de qui il appartiendra:

Une caisse peignes buffle, boutons nacre, corne, tabatières, etc.

Une caisse mantelets en soie, cachemire, etc.

Le tout avarié et sauvé du navire Gertrude, venant du Havre. 25 oct

Marchandises avariées.

PAR F B PETITPAIN.

MARDI, 28 octobre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 9, rue du Canal, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra,

2 caisses Kersey blanc, importées et avariées à bord du navire Devonshire, dans son voyage de New York à ce port.

Conditions, comptant. 25oct

Bibliothèque et linge de corps.

Succession de J. M. Duffield.

PAR J. L. CARMAN & Co.

VENDREDI, 31 courant, à cinq heures P. M. il sera vendu à l'encan, au No 6[illegible] des Magasins, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable John [illegible] Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, daté le 17 octobre 1851,

Un lot de livres de lois et autres.

Une quantité de linge de corps.

Conditions comptant. 21 oct—21,29,31

Succession de T. [illegible]

PAR F. B. TAYLOR & TOURNE.

MERCREDI [illegible] à 10 heures [illegible] au magasin [illegible] rue Chartres [illegible] sera vendu à l'encan par ordre [illegible] de la 3ème Cour de District de la Nouvelle Orléans [illegible] l'honorable Juge A. Buchanan. Tous les bottes, souliers, malles, [illegible] appartenant à la succession [illegible]

Aussi—Une quantité de Chapeaux, Casquettes, Bottes, Souliers et [illegible]

Conditions, comptant. 15 oct

Succession de Anthony [illegible]

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 8 novembre 1851, à midi, au White Hall, rue St Louis:

En vertu d'un ordre de l'Honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du [illegible] septembre 1851, les lots de terre et objets [illegible] appartenant à la dite succession, savoir: [illegible] faubourg Castanedo, [illegible] Municipalité No 3 de cette ville, dans l'îlet [illegible] Johnson, [illegible]

[illegible]

[illegible] DE LA LIGNE ENTRE [illegible] ET NEW-YORK.

[illegible]

Pour Tampico—La belle goëlette MARY ELLEN, [illegible] capitaine Washington [illegible]

DELVAILLE & MORENO, [illegible]

Pour le Havre—[illegible] ROBERT [illegible]

Pour Liverpool—Le navire GLENMARIA, capitaine W[illegible] ayant la plus grande partie de son chargement [illegible] partira incessamment. Pour fret, ou passage, s'adresser à bord, [illegible] Seconde Municipalité, ou à

H V BAXTER, 79 Commune

21 oct ou à [illegible] 8 rue St-Charles

Pour Liverpool—Le [illegible] navire américain JOHN CUMMING, capitaine Towight, est maintenant en chargement pour le port et dessus et partira dans le plus bref délai. Pour fret, s'adresser à H V BAXTER, 79 Commune.

Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau No 2, 3me Municipalité. 4 oct

POUR LE HAVRE.—Le paquebot régulier et français LEMUEL DYER, capt S. Gray, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret s'adresser à H V BAXTER, 79 Commune.

Pour passage avec de magnifiques emménagements pour passagers de chambre et entrepont s'adresser au capitaine à bord au poteau No 3, 3ème Municipalité. 3 oct

Pour la Havane—Le brick paquebot [illegible] ADAMS GRAY, capt Schneider, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord [illegible]

JOSEPH MITCHEL,

12 oct 3 rue Poydras

Pour le Havre—Le paquebot régulier [illegible] EMPEROR, capitaine Pedrick, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour le fret, s'adresser à H V BAXTER, 79 Commune.

Pour passage, ayant de magnifiques emménagements de chambre et pour passagers d'entrepont, s'adresser au capitaine à bord en face du marché aux légumes, Première Municipalité. 4 oct

Pour le Havre—Le [illegible] paquebot régulier J C HUMPHREYS, capitaine Badger, est maintenant en charge pour le port ci-dessus, et partira dans le plus bref délai. Pour fret, s'adresser à H V BAXTER, 79, rue de la Commune.

25 sept. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord au poteau No [illegible], Seconde Municipalité.

POUR NEW-YORK,

Ligne Stanton.

PAQUEBOTS POUR LA NOUVELLE-ORLEANS ET NEW-YORK.

La ligne est composée des navires suivants:

Navire St Charles, capitaine C. Allibard;
— Hero, — Grubb;
— Huron, — White;
— Clifton, — Ingersoll;
— John G. Coster, — Tucker;
— Columbia, — [illegible];
— Bay State, — [illegible]

Ces paquebots sont tous de première classe [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à

J. N. STANTON & Co.,

Encoignure Lafayette et Magasins [illegible]

T. P. STANTON,

56, rue du Sud, New-York